
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 février 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Éline Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0216

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 février 2013, en y retirant les articles 12.001, 12.002 et 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard situé au 1000, avenue Émile-Journault.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1130660001

CE13 0218

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1131009001

CE13 0219

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 141,21 \$ pour l'installation de la borne dédiée située à L'Île-Bizard, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour inc. (CE12 0549), majorant ainsi le contrat de 113 238,88 \$ à 129 380,09 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1123152024

CE13 0220

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 468 639,29 \$, taxes incluses, pour des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 et 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Terrassement Multi-Paysage inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 611,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6434 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1125191007

CE13 0221

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Entreprises Gestion MC2 inc., le contrat pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 598,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13750 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1135892001

CE13 0222

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 m², à des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1124069011

CE13 0223

Vu la résolution CA12 19 0444 du conseil d'arrondissement de Lachine, en date du 10 décembre 2012 ;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte de modification de l'assiette de servitude d'aqueduc et d'égout, préparé par M^e Robert Brossoit, notaire, afin de régulariser la situation d'empiètement de l'escalier avant de l'immeuble portant le numéro 3490, rue Broadway, situé sur le lot numéro 1 552 449 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Lachine, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation portant le numéro de minute 4847, préparé par Jacques Poupard, arpenteur-géomètre, le 22 septembre 2005.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1120212097

CE13 0224

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134504002

CE13 0225

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le mémoire de la Ville de Montréal joint au dossier décisionnel sur le projet de règlement annoncé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement à la gestion des matières résiduelles intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles » ;
- 2- d'adopter la résolution suivante :

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation ;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi ;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables ;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective ;

En conséquence,

IL EST RÉSOLU :

- de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la municipalité et l'agglomération de Montréal pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;
- de faire parvenir copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

3- d'autoriser la Direction de l'environnement à transmettre le mémoire et la résolution de la Ville au MDDEFP, dans le cadre de l'avis donné par le gouvernement.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1130695001

CE13 0226

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection de la 90^e Avenue et de la rue Angus, vers l'intersection des rues Centrale et Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1124698001

CE13 0227

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France);
- 2- d'accorder une avance de fonds au montant de 2 841,89 \$ à M. Alain Tassé;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1134310001

CE13 0228

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 240 000 \$ en capital, intérêts et frais d'un recours intenté par Aviva, compagnie d'assurance du Canada contre la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Stéphanie Boulianne, un chèque à l'ordre de Bélanger Sauvé en fidéicommiss au montant de 240 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1135123002

CE13 0229

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais d'un recours intenté par Allstate du Canada, compagnie d'assurance et Filippo Tomasino contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Stéphanie Boulianne du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, un chèque à l'ordre de Gowling Lafleur Henderson en fidéicommiss au montant de 300 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1135123001

CE13 0230

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme de 92 754,95 \$ en capital plus les intérêts et l'indemnité additionnelle, à compter du 17 juin 2008, à monsieur Karim Mesri à la suite du jugement rendu le 1^{er} février 2013, ainsi que les dépens ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Caroline Proux du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, les chèques suivants :
 - au montant de 119 002,40 \$ libellé au nom de KUGLER, KANDESTIN en fidéicommis (*capital et intérêts calculés jusqu'au 27 février 2013 - après cette date il y a lieu d'ajouter un intérêt quotidien de 15,25 \$*) ;
 - au montant de 2 370,66 \$ libellé au nom de KUGLER, KANDESTIN en paiement des dépens ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1130326002

CE13 0231

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique ;
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique sur ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1120604002

CE13 0232

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), afin de modifier l'article 37.8.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1134235001

Règlement RCE 13-002

CE13 0233

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les promotions de cadres policiers suivantes, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure indiquée au dossier décisionnel :

- Monsieur Richard Thouin, sergent, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section Vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Martin Grenier, sergent, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section Vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Panagiotis Lambrinakos, commandant, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division des crimes majeurs et économiques, est promu au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Guy Ouellet, commandant, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division soutien aux enquêtes, est promu au même grade et à la même fonction.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1132418001

CE13 0234

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1131041004

Levée de la séance 12 h 07

70.001

Les résolutions CE13 0216 à CE13 0234 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville